

Extrait de :

Alain Dauvergne, "Le traité de Lisbonne : bilan et perspectives à l'été 2011",  
Etude n° 87, Octobre 2011.

## Préface

---

Le traité de Lisbonne est issu de longues négociations entamées dès les années 90, et qui ont été particulièrement intenses lors de la Convention sur l'avenir de l'Europe, où il m'est revenu de représenter la Commission européenne aux côtés de Michel Barnier. Ce traité est entré en vigueur il y a moins de deux ans, de sorte qu'il n'est pas encore aisément perceptible clairement dans quelle mesure et dans quelles directions il a modifié le fonctionnement de l'Union européenne et les équilibres établis entre ses différentes institutions.

*Notre Europe* s'est efforcé d'analyser les conséquences de son application, notamment en lançant une série de publications portant sur les principales institutions européennes et en organisant un débat sur l'évolution de la méthode communautaire. Notre vocation est naturellement de continuer à être très attentifs vis-à-vis de tels enjeux, qui paraissent techniques en apparence, mais sont en réalité déterminants pour la légitimité et l'efficacité de l'Union européenne.

Dans ce contexte, le grand mérite de l'étude réalisée par Alain Dauvergne est de proposer des éléments d'appréciation qui parviennent à synthétiser les premiers enseignements de la mise en œuvre de ce traité, tout en rappelant combien de

nombreuses incertitudes demeurent à ce stade. En observateur familier des récentes négociations institutionnelles européennes, il nous livre des impressions et des analyses très éclairantes, qui sont autant de contributions à une réflexion commune d'autant plus indispensable en ces temps difficiles.

ANTÓNIO VITORINO - PRÉSIDENT DE *NOTRE EUROPE*